

Document de référence du Président¹

PETITES ÉCONOMIES VULNÉRABLES

Contexte

Le paragraphe 41 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong dispose ce qui suit:

"... Nous réaffirmons notre attachement au Programme de travail sur les petites économies et demandons instamment aux Membres d'adopter des mesures spécifiques qui faciliteraient l'intégration plus complète des petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral, sans créer une sous-catégorie de Membres de l'OMC. Nous prenons note du rapport du Comité du commerce et du développement réuni en Session spécifique sur le Programme de travail sur les petites économies au Conseil général et convenons des recommandations concernant les travaux futurs. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et du développement, sous la responsabilité globale du Conseil général, de poursuivre les travaux dans le cadre de la Session spécifique et de suivre les progrès de l'examen des propositions des petites économies dans les organes de négociation et autres organes, en vue de donner des réponses aux questions liées au commerce des petites économies dès que possible mais au plus tard le 31 décembre 2006. Nous donnons pour instruction au Conseil général de faire rapport sur les progrès accomplis et les mesures prises, avec toutes nouvelles recommandations selon qu'il sera approprié, à notre prochaine session."

Le paragraphe 1 d) du Cadre convenu (WT/L/579) dispose ce qui suit:

"**Autres questions de développement:** dans les négociations sur l'accès aux marchés en cours, reconnaissant les principes fondamentaux de l'OMC et les dispositions pertinentes du cadre antérieure, devraient être prises en compte qu'il sera approprié, au cours des négociations sur l'agriculture et les questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies dans le système commercial multilatéral devraient aussi être traitées, sans créer une sous-catégorie de Membres, dans le cadre d'un programme de travail prescrit au paragraphe 35 de la Déclaration ministérielle de Doha."

¹ Les rubriques utilisées dans le présent document de référence ne le sont qu'à titre indicatif.

Structure de la discussion

Introduction

1. En vertu du Cadre convenu, les besoins et préoccupations spécifiques liés au commerce et au développement des petites économies vulnérables – comme ceux qui sont en relation avec la sécurité alimentaire, le développement rural, la garantie des moyens d'existence, les préférences, les produits de base et les importations nettes de produits alimentaires – devraient être pris en considération au cours des négociations menées actuellement, y compris en ce qui concerne l'agriculture. En réponse à ces préoccupations, le Programme de travail sur les petites économies a été établi. À ce stade des négociations sur l'agriculture, la question fondamentale à examiner est celle de savoir quelles dispositions additionnelles, le cas échéant, il faudrait envisager d'inclure dans les modalités dont les petites économies vulnérables pourraient se prévaloir, ou tirer parti, tout en se conformant à la prescription voulant que ne soit pas créée une sous-catégorie de Membres.

- *Intérêts offensifs*: amélioration substantielle de l'accès aux marchés pour les produits dont l'exportation présente un intérêt.

5. La proposition montre également que, dans les petites économies vulnérables, l'agriculture reste un volet très important de l'activité économique dans les zones rurales, crée des emplois, assure la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et est parfois une source vitale de recettes d'exportation. Il n'est donc pas surprenant que non seulement elle évoque les dispositions spécifiques en matière de flexibilité dont les petites économies vulnérables souhaitent se prévaloir mais aussi traite de leurs intérêts offensifs.

6. Il convient également de noter que de nombreuses petites économies vulnérables soit sont des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA), soit font partie de diverses alliances de négociation, comme le G-33, le G-20, le Groupe africain, le Groupe ACP et le Groupe de Cairns. En outre, toutes sont des pays en développement.

économies vulnérables réaffirment leur attachement au processus de libéralisation de l'agriculture, nous sommes fermement convaincus que leur contribution à ce processus doit être évaluée compte tenu de l'insuffisance de leur capacité et de leur vulnérabilité et doit être conforme à leurs besoins de développement et à leurs objectifs de politique générale.
